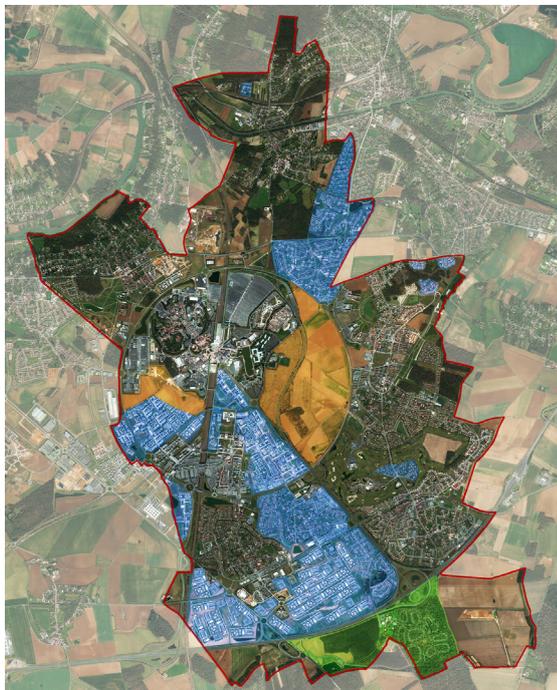


PHASE IV : AMÉNAGEMENT DE LA VILLE



Aux portes de la phase IV

Depuis 1987, une partie du Val d'Europe se dessine par étapes appelées « phases de développement », négociées entre l'État, la société Eurodisney et les collectivités territoriales. Ces phases concernent un périmètre défini sur lequel Euro Disney réalise ses programmes ou cède ses droits à des promoteurs immobiliers.

Les élus du SAN du Val d'Europe refusent de s'engager dans la phase IV de développement, signée en septembre 2014 par l'Établissement public et la société Disney. Dans les conditions financières actuelles, ils estiment en effet ne pas

être en capacité d'accueillir les nouvelles populations dans de bonnes conditions.

Afin d'éviter une situation de blocage, les élus ont négocié des avenants engageant la programmation de logements qui ne nécessitent pas de nouveaux investissements publics.

Le SAN et les communes du Val d'Europe poursuivent par ailleurs les programmes hors périmètre Disney.

La phase IV du développement prévoit notamment l'extension du centre urbain sur Serris et Chessy, le développement d'une partie de la ville de Coupvray, l'extension du centre commercial international et la création des Villages Nature.

En détails :

- 2800 logements,
- 1170 unités de résidence,
- 15 hectares d'activités,
- 95.000 m² de bureaux,
- 106 000 m² de surfaces commerciales,
- 65 000 m² d'attractions touristiques,
- 2740 à 3900 chambres d'hôtel,
- 25 000 m² pour le centre de congrès et d'exposition,
- 30 000 m² d'équipements privés.

Lancement des dossiers de création des ZAC

Les ZAC nécessaires à la mise en œuvre de la phase IV sont créées ou réinitiées :

- ZAC des Trois Ormes sur la commune de Coupvray.
- ZAC de Coupvray à Coupvray.
- ZAC des Studios et des Congrès sur les communes de Chessy et Coupvray.
- ZAC du Prieuré Est sur la commune de Bailly-Romainvilliers.
- ZAC des Gassets sur la commune de Serris.



ZAC du Couvernois à Serris

L'aménagement de la **ZAC du Couvernois à Serris** s'est poursuivi en 2015 : cette ancienne zone agricole mixera sur 55 hectares, des surfaces dédiées à l'activité économique, mais aussi quelques logements résidentiels, petits commerces et jardins familiaux autour de la brocante de Serris.

La **ZAC des Studios et Congrès de Chessy** (avenant 9 de la phase III d'aménagement) voit sortir de terre les premiers de ses 1 800 logements. 500 logements spécifiques dont une résidence seniors, un parc urbain, une école, une crèche, un équipement culturel, de petits commerces et des bureaux suivront. L'avenue Hergé reliera ce nouveau quartier à la place d'Ariane.



ZAC des Studios et des Congrès de Chessy

Informations : Val d'Europe agglomération
01 60 43 80 80 • contact@vdeagglomeration.fr